DLP 26-6-86075858



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION AQUITAINE

GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Chemin d'Artigues - 33150 CENON
Tél. 56 - 86 22 75

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Régisseur d'Avances et de recettes
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702.46 X

N°ISSN 0763-7314

BULLETIN TECHNIQUE N° 15 - MARDI 3 JUIN 1986

* BLE D'HIVER : UN TRAITEMENT POST-EPIAISON EST INUTILE.

* MAIS :
  - VERS GRIS : ATTAQUES LOCALEMENT IMPORTANTES.
  - SESAMIE : DEBUT DU 1ER VOL EN COTEAUX DU PAYS BASQUE.
  - OSCINIE : DEGATS FREQUETS MAIS PEU INQUIETANTS.

BLE D'HIVER

Les blés d'hiver d'Aquitaine ont tous atteint et dépassé la pleine épiaison ; les plus avancés sont en fin floraison. La situation sanitaire a peu évolué depuis notre bulletin du 22 mai : la septoriose atteint difficilement la feuille n° 3, la rouille brune reste contenue à la base là où elle est observée (voir nos précédents bulletins). Seul le piétin-verse continue à progresser en nécrosant la base des chaumes dans les parcelles où il a pu être observé depuis la mi-mai.

En dehors de la septoriose, le seul risque à encourir à cette saison reste la fusariose de l'épi. Il serait illusoire de vouloir effectuer un traitement visant les champignons responsables de la fusariose.

MISE AU POINT A PROPOS DES MINEUSES

La présence de mines est notée depuis une dizaine de jours sur le feuillage de la plupart des blés d'hiver du Lot et Garonne et du Sud Bergeracois, Les asticots jaunes qui les occupent sont les larves d'une petites mouche, l'Agromyza ; ils sont généralement en cours de nymphose actuellement.

Leur nuisibilité est négligeable sur blé.

Seules les orges de printemps les plus tardives pourraient être légèrement affectées, à la condition de trouver 10 larves au moins par talle (5 talles observées en 10 endroits différents de la parcelle). Ces seuils ne sont pas atteints ; en outre la nymphose rend inefficace l'usage d'un quelconque insecticide autorisé en cette saison sur céréales.

P. 24

.../...

Abonnement annuel : 150 F

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles d'AQUITAINE. Le Directeur-Gérant : A. GRAVAUD. C.P.P.A.P. N° 1359 AD

MAIS

VERS GRIS :

Des attaques d'intensité variable selon les parcelles (1 à 10 % des pieds flétris) sont observables en bordure de Gironde.

Les vers gris responsables sont les chenilles de la noctuelle migratrice Scotia ypsilon dont nos précédents bulletins ont signalé les vols (réseau de piégeage AGPM/SOPRA/SRPV).

Un traitement se justifie lorsque plus de 5 % des pieds sont atteints. Veiller à pulvériser un volume d'au moins 800 l/ha de bouillie ; l'application se fera de préférence en fin de journée. Les spécialités commerciales utilisables sont indiquées dans le dépliant AGPM/SPV joint au bulletin n° 11 du 7 mai 1986.

SESAMIE :

Les froids que notre région a subis cet hiver ont été moins intenses qu'en janvier 85 ; la survie des larves hivernantes a de ce fait été plus importante, autorisant une certaine reconstitution des populations en côteau du Pays basque, Vallée des Gaves et Sud de Haute Lande. Il n'est cependant pas possible de prévoir l'importance des attaques, et seule l'observation des parcelles entre le 10 et le 20 juin permettra de décider de l'opportunité d'un traitement.

OSCINIE :

Les dégâts caractéristiques qu'occasionne l'asticot de cette mouche se manifestent par l'enroulement des deux feuilles supérieures dont les pointes se recourbent en "anse de panier" et restent fixées au limbe de la feuille immédiatement inférieure.

Ce symptôme est provoqué par le cheminement de l'asticot entre les deux épidermes de la feuille ; la larve progresse ainsi depuis la pointe de la feuille vers la tige, mais ne provoque la mort du pied que si elle parvient à en détruire l'apex ; cela ne se produit que par temps froid (peu poussant) et lorsque l'attaque se développe au stade 1 à 2 feuilles ; un traitement au chlorfenvinphos ou trichloronate à 500 g ma/ha est alors nécessaire.

Cependant les attaques observées actuellement intéressent des pieds trop développés pour que des mortalités puissent intervenir.

****